

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0570033 - BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	9
Données sur la production de l'unité de gestion	14
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	16
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	19
UDI FONTENY-ORON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	20
UDI FONTENY-ORON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	22
UDI CHENOIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	23
UDI CHENOIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	27
UDI CHENOIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	28
UDI SEBVF 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	29
UDI SEBVF 2 - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	33
UDI SEBVF 2 - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	34
UDI SEBVF 3 - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	35
UDI SEBVF 3 - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	39
UDI SEBVF 3 - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	40
UDI SEBVF - TETING - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	41
UDI SEBVF - TETING - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	45
UDI SEBVF - TETING - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	46
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	47
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	47
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion	50
Annexes	52
Liste des sigles	53
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	54
Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE	56

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

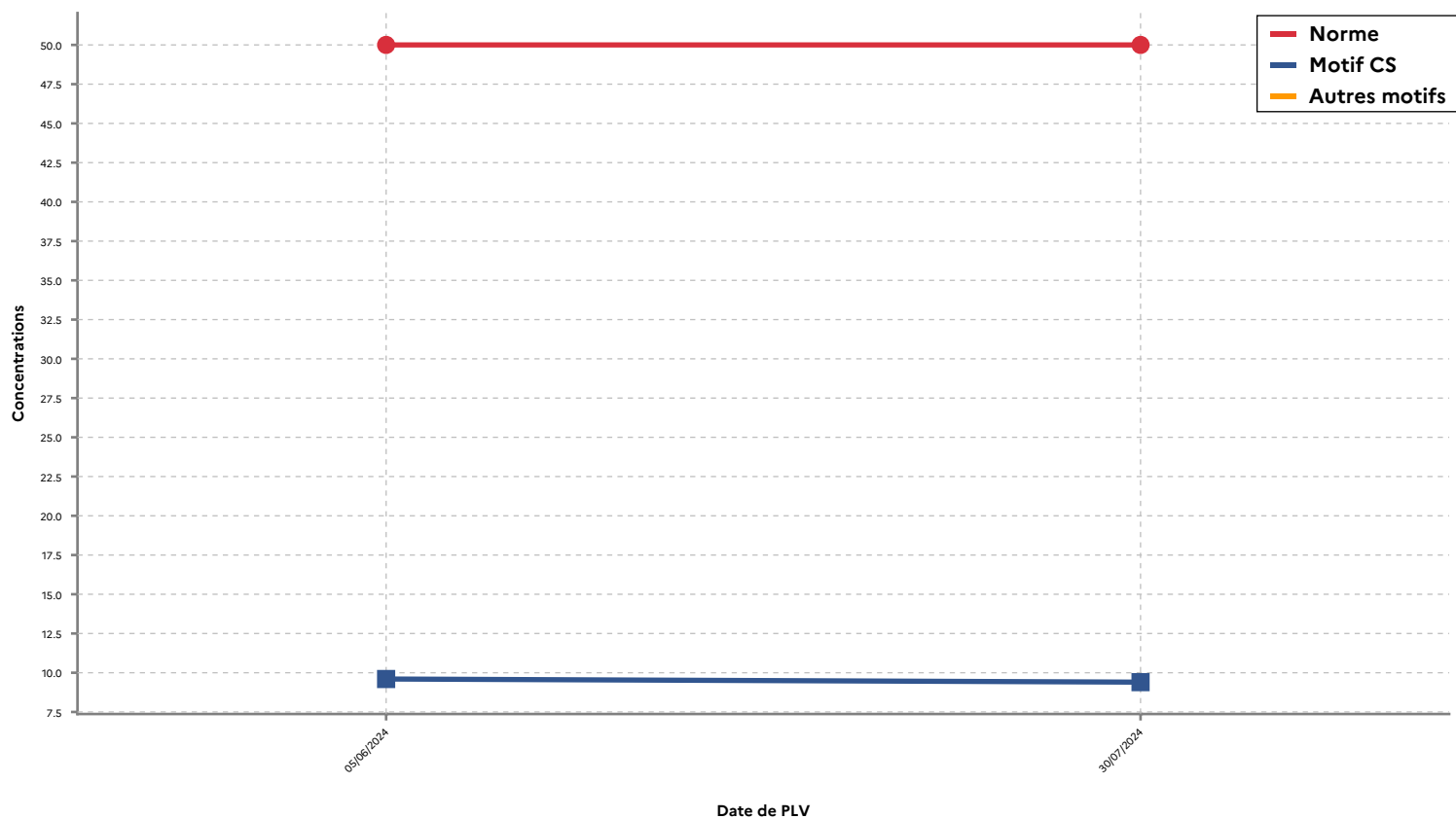
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE FONTENY	FORAGE	FONTENY	01944X0002	Procédure terminée (captage public)	01/04/2004	30/08/2012	16/10/2012	60 %
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	FORAGE	HAUTE-VIGNEULLES	01651X0019	Procédure terminée (captage public)	01/11/2012	13/06/2016	09/08/2016	100 %
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	FORAGE	HAUTE-VIGNEULLES	01651X0081	Procédure terminée (captage public)	01/11/2012	13/06/2016	09/08/2016	100 %
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	FORAGE	HAUTE-VIGNEULLES	01651X0082	Procédure terminée (captage public)	01/11/2012	13/06/2016	09/08/2016	100 %
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	FORAGE	HAUTE-VIGNEULLES	01651X0083	Procédure terminée (captage public)	01/11/2012	13/06/2016	09/08/2016	100 %
FORAGE HAUTE VIGNEULLES	FORAGE	HAUTE-VIGNEULLES	01651X0085	Procédure terminée (captage public)	01/11/2012	13/06/2016	09/08/2016	100 %
FORAGE DE LESSE	FORAGE	LESSE	01655X0030	Procédure terminée (captage public)	01/10/1999	18/11/2004	10/03/2005	100 %

Gestionnaire du ou des captages : CA SAINT-AVOLD SYNERGIE

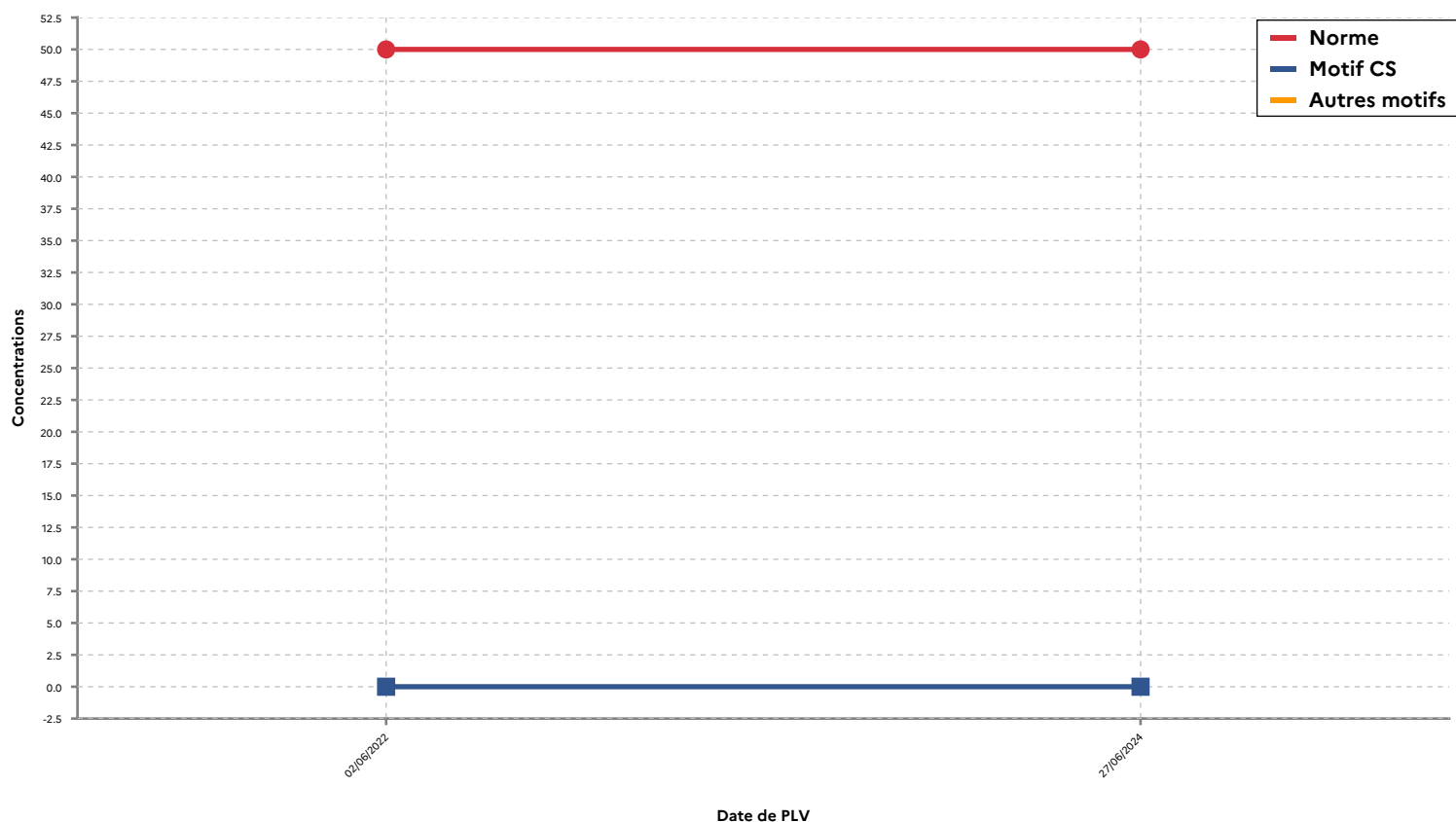
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F8 FOLSCHVILLER	FORAGE	LONGEVILLE-LES-SAIN	BSS004BJHG	Procédure non engagée				Non renseigné
FORAGE F9 FOLSCHVILLER	FORAGE	LONGEVILLE-LES-SAIN	BSS004BJHH	Procédure non engagée				Non renseigné

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

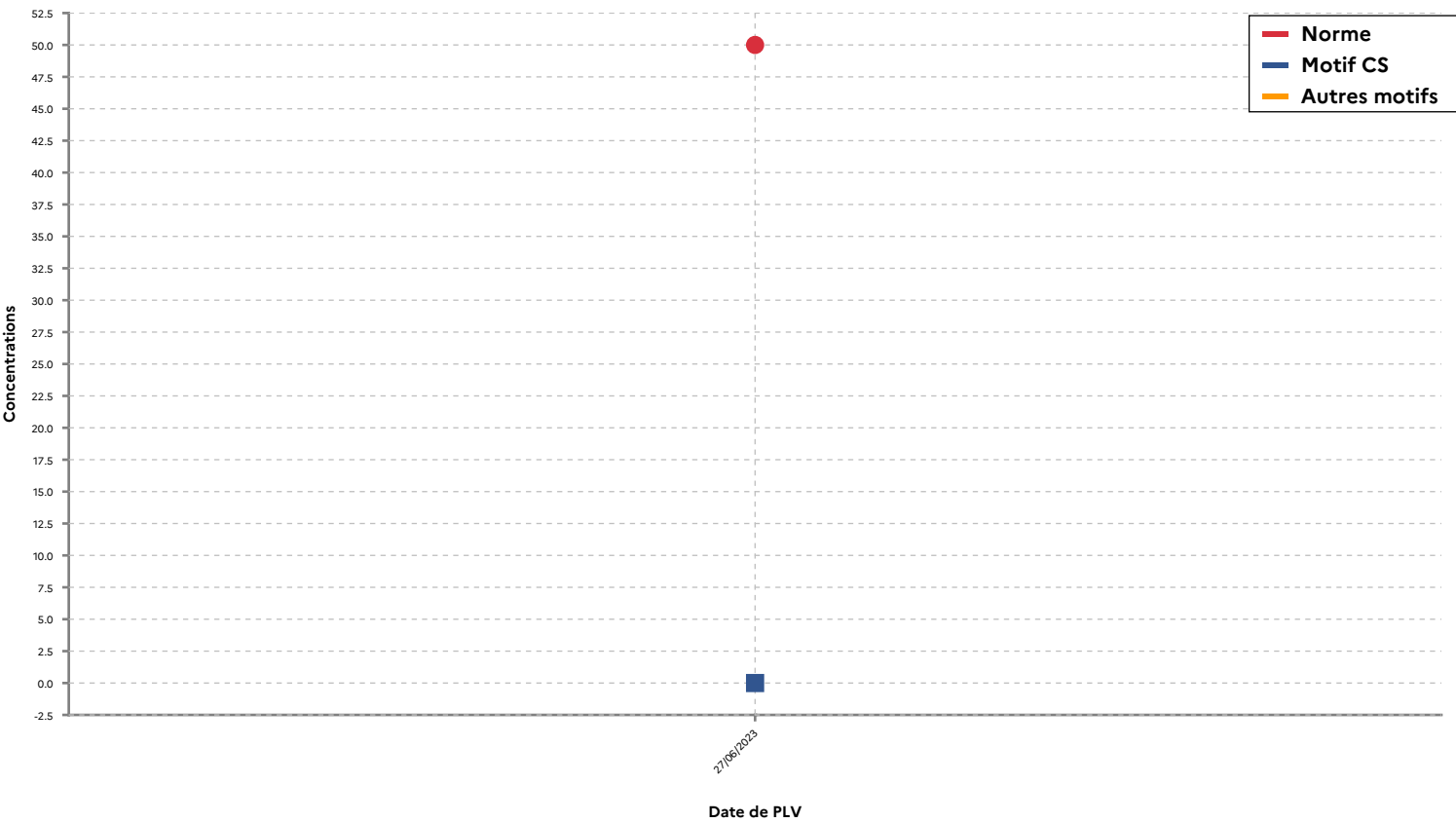
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000244 - FORAGE FONTENY



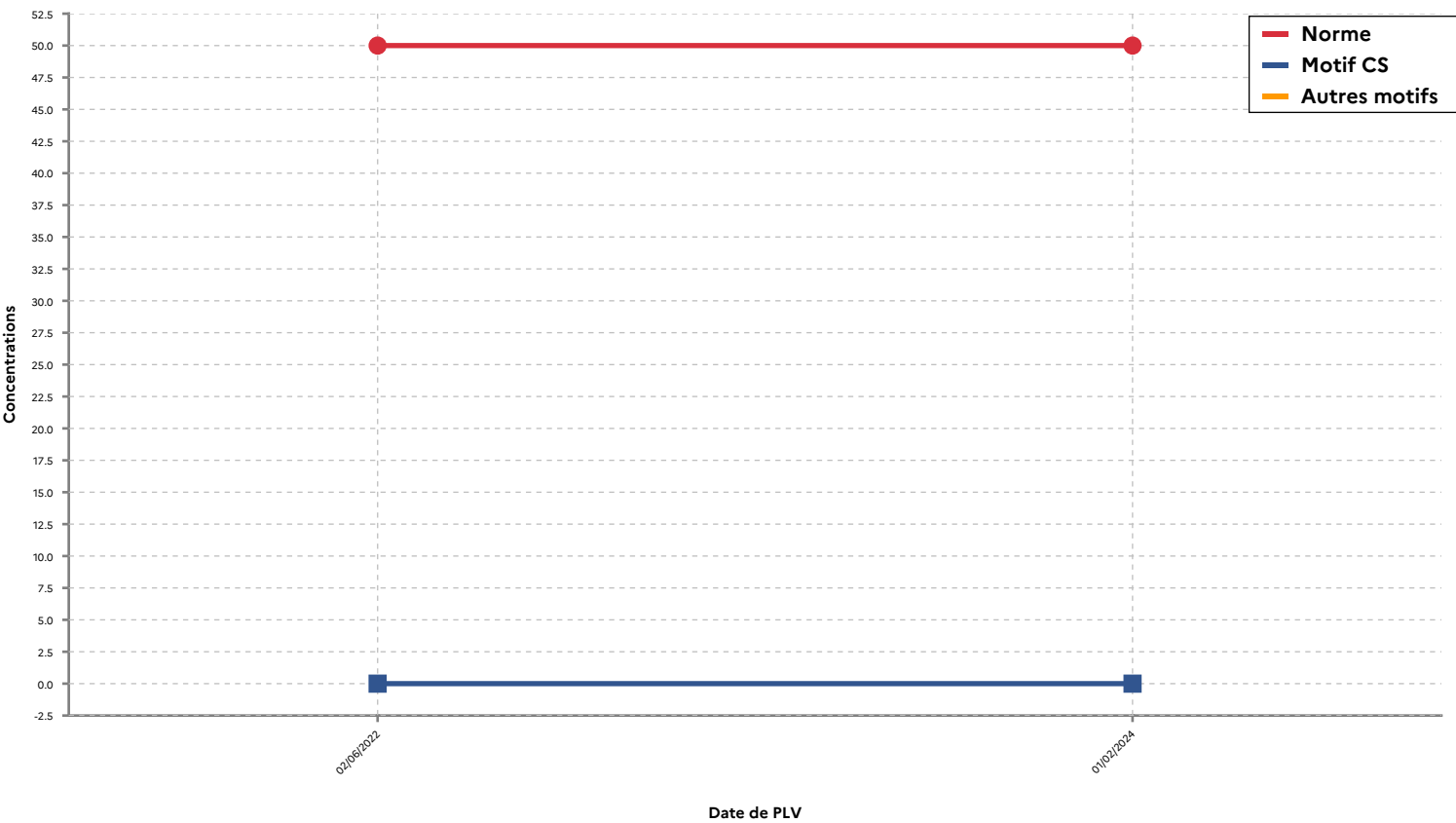
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000781 - FORAGE DE LESSE



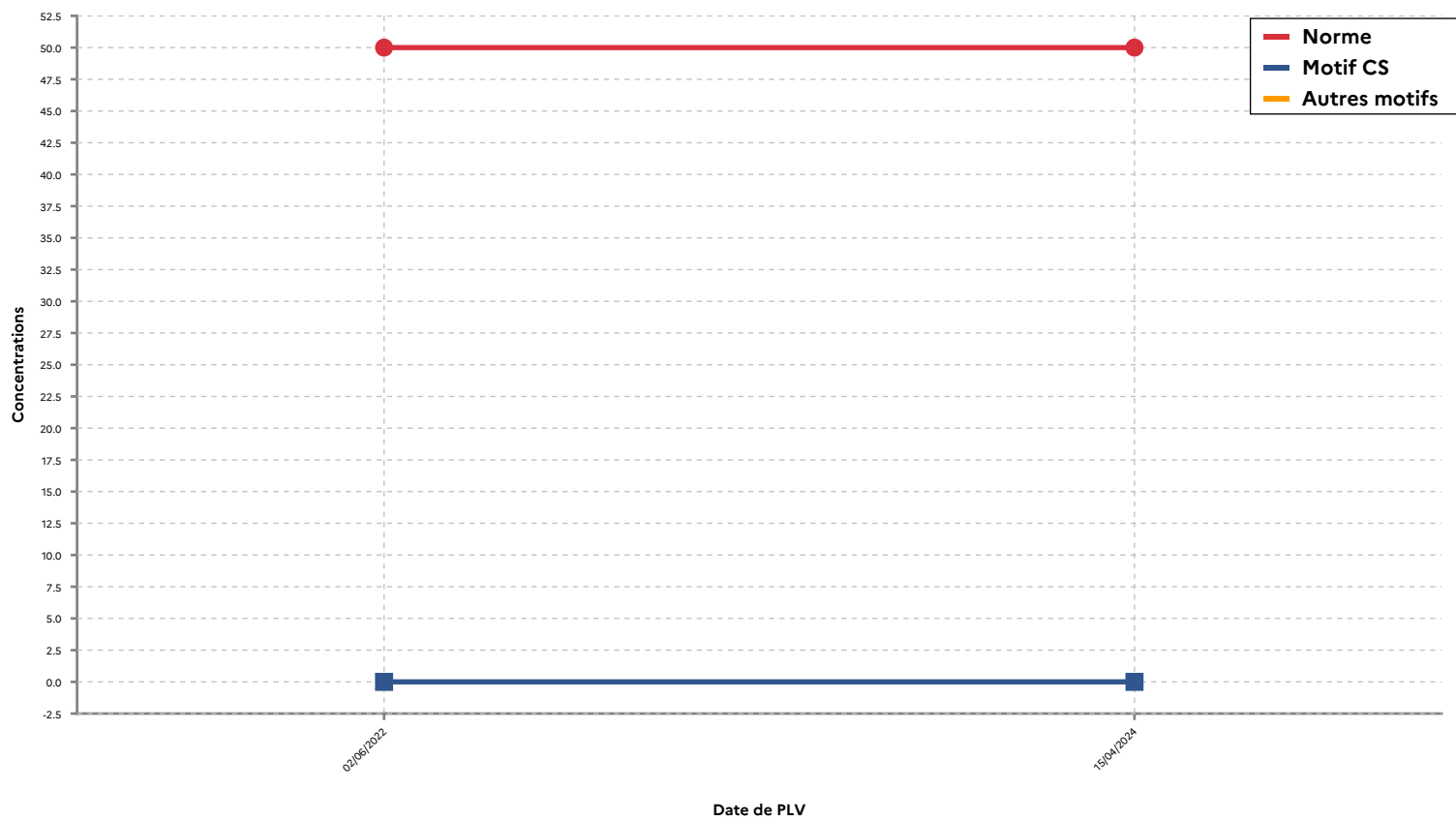
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001366 - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1



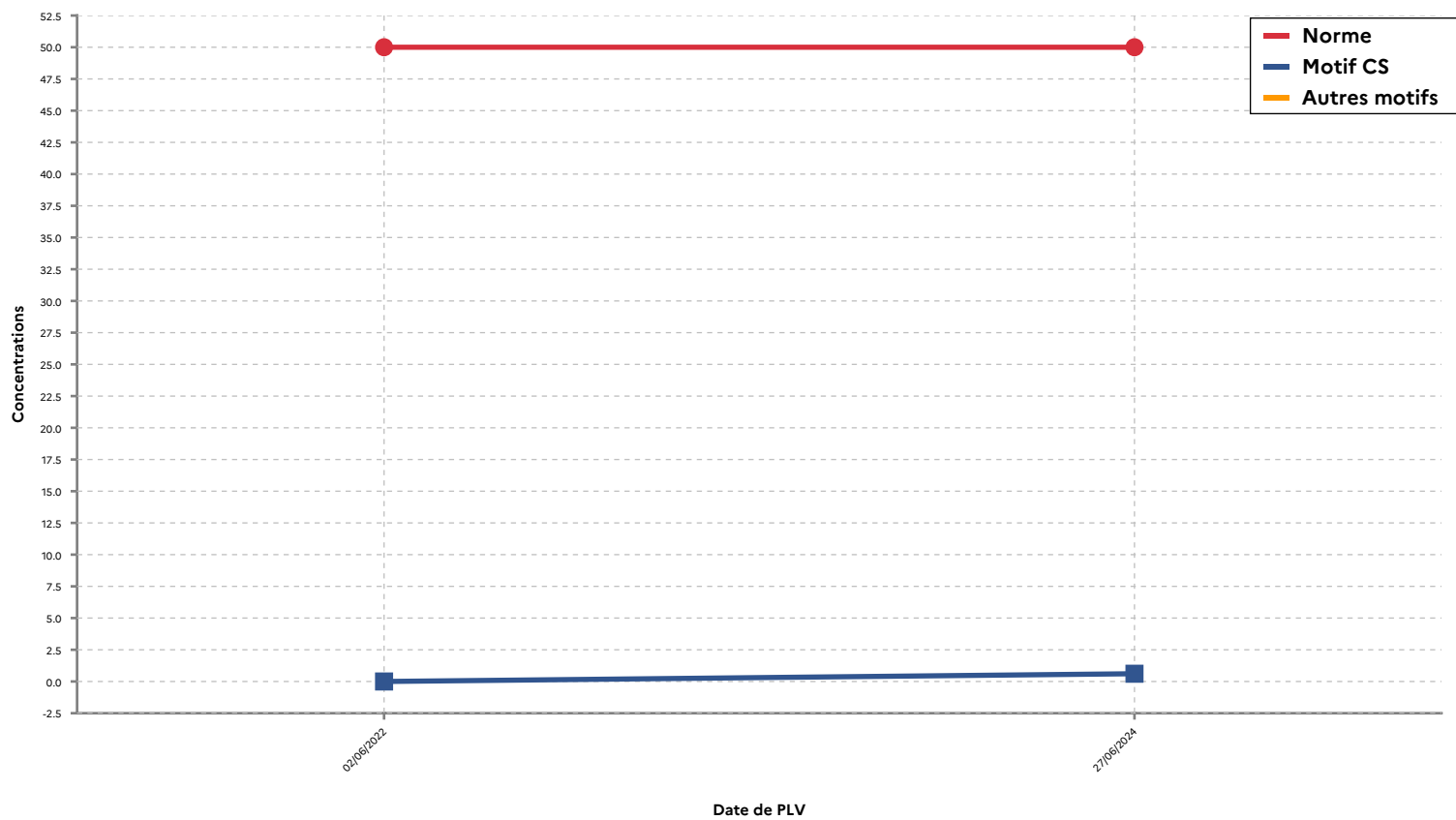
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001367 - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2



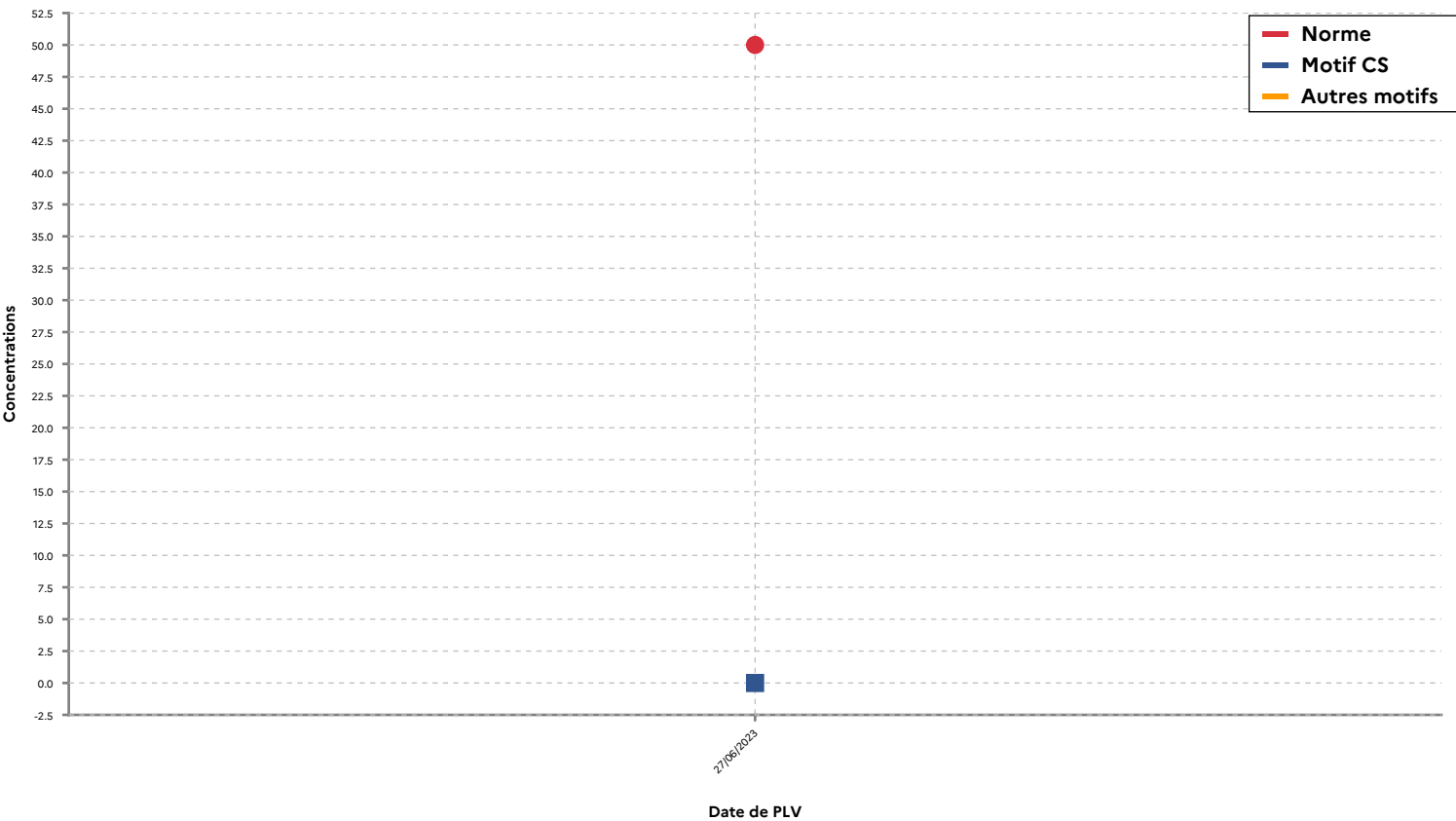
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001368 - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3



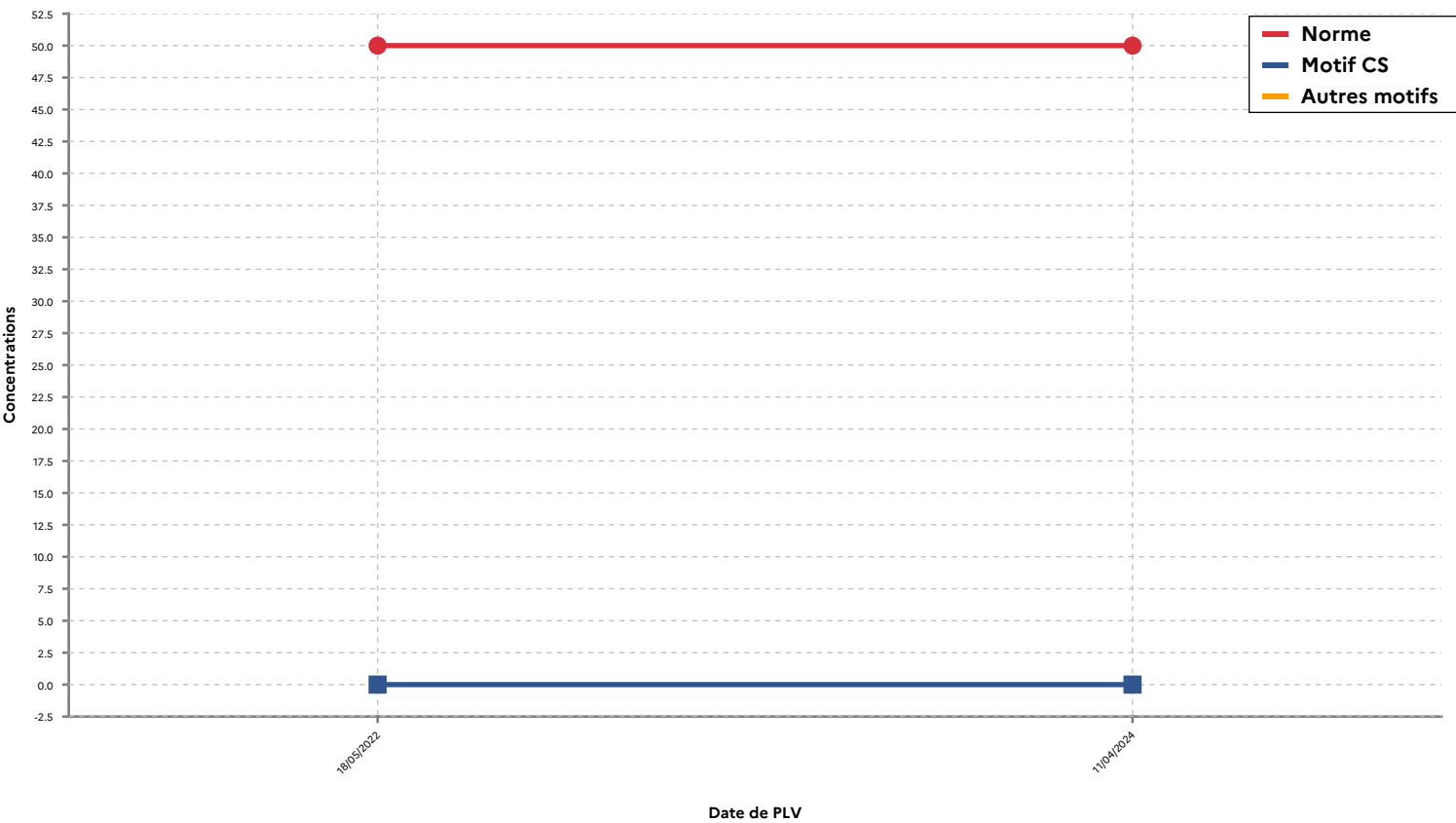
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001369 - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4



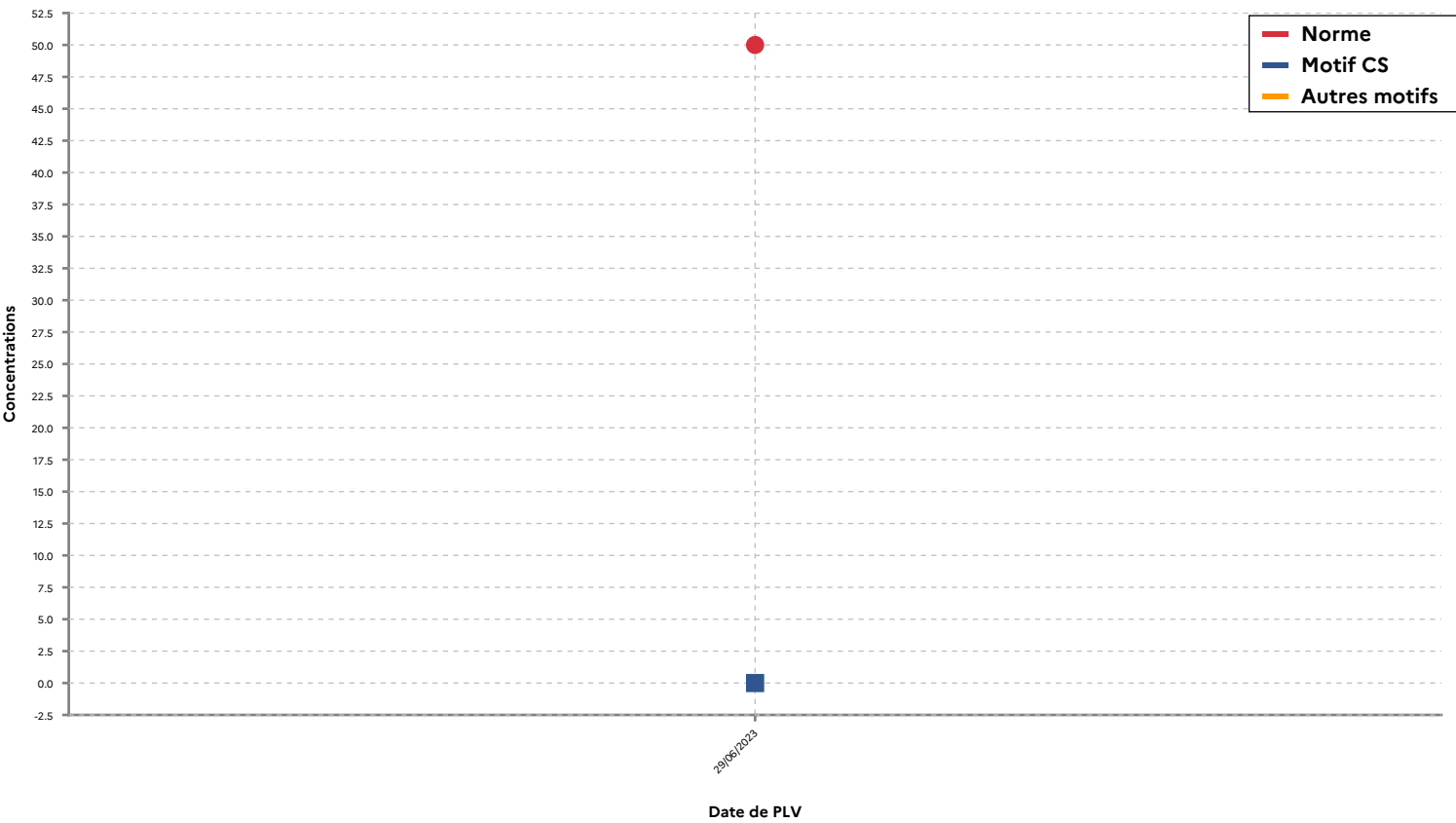
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057002246 - FORAGE HAUTE VIGNEULLES



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057004142 - FORAGE F8 FOLSCHVILLER



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057004143 - FORAGE F9 FOLSCHVILLER



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05700791 - S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

057000782 - STATION DEFERR. ET CHLORATION

Débts de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	493
Débit réglementaire	550

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
DEFERI. DEMANG. PAR OXYDA. CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

057001372 - STATION BASSE-VIGNEULLES

Débts de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	7 000
Débit réglementaire	5 900

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORURE FERRIQUE	1: COAGULANT
DECANTATION	2: CLARIFICATION
DECARBONATATION CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
DEFERI. DEMANG. BIOLOGIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
DIOXYDE DE CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
ANHYDRIDE CARBONIQUE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
POLYACRYLA. & COPOLYMERES Ac. Acry.	ADJUVANT DE FLOCCULATION
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

057001867 - STATION CREHANGE**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	2 298
Débit réglementaire	2 298

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
AERATION	1: PRETRAITEMENT DES EAUX
DEFERI. DEMANG. PAR OXYDA. CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

057002100 - STATION CHLORATION FONTENY**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	70
Débit réglementaire	70

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
HYPOCHLORITE DE SODIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

05701330 - CASAS**057001177 - STATION DOURD'HAL****Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 280
Débit moyen journalier	1 610
Débit réglementaire	1 610

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
DEFERI. DEMANG. BIOLOGIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
DEFERI. DEMANG. PAR OXYDA. CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
ANHYDRIDE CARBONIQUE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

057000245 - FONTENY-ORON

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
247	247	247	247

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57225	FONTENY	-	100	141
057	57528	ORON	-	100	107

057000784 - CHENOIS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 508	3 075	3 075	2 508

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57328	HOLACOURT	-	100	91
057	57007	ADAINCOURT	-	100	134
057	57293	HAN-SUR-NIED	-	100	251
057	57698	VATIMONT	-	100	307
057	57726	VITTONCOURT	-	100	389
057	57027	ARRAINCOURT	-	100	123
057	57054	BAUDRECOURT	-	100	176
057	57138	CHENOIS	-	100	80
057	57609	SAINT-EPVRE	-	100	176
057	57728	VOIMHAUT	-	100	252
057	57395	LESSE	-	100	204
057	57424	LUCY	-	100	228
057	57236	FREMERY	-	100	88

057001421 - SEBVF 2

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
36 847	37 211	37 211	36 847

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57148	COLLIGNY-MAIZERY	COLLIGNY / toute la commune	67	378
057	57148	COLLIGNY-MAIZERY	MAIZERY / toute la commune	33	186
057	57010	ALAINCOURT-LA-COTE	-	100	168
057	57654	SILLY-SUR-NIED	-	100	711
057	57047	BAMBIDERSTROFF	Haut	60	614
057	57391	LEMONCOURT	-	100	59
057	57436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	-	100	131
057	57008	ADELANGE	-	100	216
057	57037	AUBE	-	100	266
057	57055	BAZONCOURT	-	100	542
057	57057	BECHY	-	100	614
057	57115	BRULANGE	-	100	99
057	57127	CHANVILLE	-	100	149
057	57171	DELME	-	100	1 150
057	57182	DONJEUX	-	100	93
057	57200	ETANGS (LES)	-	100	412
057	57209	FAULQUEMONT	-	100	5 154
057	57217	FLETRANGE	-	100	876
057	57275	GUESSLING-HEMERING	-	100	924
057	57297	HARPRICH	-	100	186
057	57349	JALLAUCOURT	-	100	139
057	57648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	-	100	487
057	57656	SORBEBY	-	100	390
057	57670	THICOURT	-	100	133
057	57679	TRITTELING-REDLACH	-	100	513
057	57737	VULMONT	-	100	31
057	57755	XOCOURT	-	100	99
057	57155	COURCELLES-CHAUSSEY	Centre	90	2 705
057	57155	COURCELLES-CHAUSSEY	LANDONVILLERS (annexe)	10	301
057	57156	COURCELLES-SUR-NIED	-	100	1 188
057	57159	CREHANGE	-	100	3 745
057	57563	RAVILLE	-	100	292
057	57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	-	100	245
057	57040	AULNOIS-SUR-SEILLE	-	100	308
057	57105	BOUSTROFF	-	100	152
057	57354	JUVILLE	-	100	138
057	57673	THONVILLE	-	100	51
057	57381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	-	100	285
057	57525	ORIOCOURT	-	100	56
057	57533	PANGE	-	100	870
057	57549	PONTPIERRE	-	100	751
057	57572	REMILLY	-	100	2 050
057	57385	LAQUENEXY	VILLERS-LAQUENEXY	100	1 254
057	57389	LELLING	-	100	460
057	57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	-	100	3 592
057	57431	MAIZEROT	-	100	419
057	57440	MANHOUE	-	100	142
057	57472	MONCHEUX	-	100	146
057	57020	ANCERVILLE	-	100	299
057	57231	FOVILLE	-	100	103

057001421 - SEBVF 2

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
36 847	37 211	37 211	36 847

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57762	ZIMMING	-	100	711
057	57695	VARIZE-VAUDONCOURT	VAUDONCOURT (annexe)	30,082	151
057	57717	VILLER	-	100	173
057	57727	VIVIERS	-	100	122
057	57627	SANRY-SUR-NIED	-	100	422
057	57392	LEMUD	-	100	524
057	57559	PUZIEUX	-	100	168
057	57718	VILLERS-STONCOURT	-	100	222
057	57406	LIOCOURT	-	100	143

057001642 - SEBVF 3

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 188	5 428	5 428	4 188

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57085	BIONVILLE-SUR-NIED	-	100	393
057	57190	ELVANGE	-	100	419
057	57047	BAMBIDERSTROFF	Bas	40	410
057	57048	BANNAY	-	100	75
057	57276	GUINGLANGE	-	100	328
057	57284	HALLERING	-	100	104
057	57313	HEMILLY	-	100	143
057	57319	HERNY	-	100	519
057	57714	HAUTE-VIGNEULLES	-	100	450
057	57029	ARRIANCE	-	100	216
057	57230	FOULIGNY	-	100	192
057	57430	MAINVILLERS	-	100	322
057	57442	MANY	-	100	251
057	57444	MARANGE-ZONDRANGE	-	100	371

057004284 - SEBVF - TETING

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 604	1 604	1 604	1 604

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57668	TETING-SUR-NIED	-	100	1 260
057	57386	LAUDREFANG	-	100	339

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

057000245 - FONTENY-ORON

057000784 - CHENOIS

057001421 - SEBVF 2

057001642 - SEBVF 3

057004284 - SEBVF - TETING

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : FONTENY-ORON

Code : 057000245

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		75,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		43,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					12	-6,10	10,34	19,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	7,90	11,86	15,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	2,00	2,00	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	3	0,18	0,32	0,39		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,07	0,21		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,07	0,22		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,10		7,50		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	31,45		31,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	38,00		40,90		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	115,50	120,17	122,80		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	15,00	15,33	16,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	6	815,00	904,00	1 048,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	22,20	23,90	24,80		
SULFATES	mg/L				250,00	3	160,00	160,00	160,00		
FER ET MANGANESE											
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	4,86	18,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,01	0,09		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	9,80	10,60	12,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	9	0,48	0,65	0,95		
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											

Unité de distribution : FONTENY-ORON

Code : 057000245

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLORTOLURON	microgramme/L	0,10				5	0,00	0,00	0,02		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				4	0,00	0,01	0,03		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées : atrazine déséthyl

Unité de distribution FONTENY-ORON (057000245)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution CHENOIS (057000784)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CHENOIS

Code : 057000784

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		25,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		27,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					17	-4,10	12,60	24,80		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	17	11,30	18,21	25,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	2,00	2,00	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	13	0,12	0,22	0,39		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					17	0,13	0,19	0,30		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					17	0,13	0,21	0,30		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	1		1		
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,70		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,58		7,58		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	15,30		15,85		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	22,30		23,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	54,30	55,70	57,10		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	180,00	183,33	190,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	929,00	1 038,82	1 073,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	21,30	21,70	22,10		
POTASSIUM	mg/L					1	8,40	8,40	8,40		
SODIUM	mg/L				200,00	1	116,00	116,00	116,00		
SULFATES	mg/L				250,00	3	100,00	103,33	110,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	0,00	4,20	27,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		3	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				1	2,00	2,00	2,00		
BARYUM	mg/L			0,70		1	0,06	0,06	0,06		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,03	0,03	0,03		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				1	0,09	0,09	0,09		
MERCURE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,22	0,22	0,22		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,19	0,19	0,19		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,42	0,42	0,42		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,26	0,26	0,26		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CHENOIS

Code : 057000784

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, ditianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiourée, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, foseyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénuron, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthyl-tolylsulphamid, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinochloramine, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CHENOIS (057000784)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DEFERR. ET CHLORATION	TEMPÉRATURE DE L'EAU	15/04/2024	25,90 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	16/09/2024	25,60 °C				25,00

Unité de distribution CHENOIS (057000784)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La température de l'eau a dépassé ponctuellement les exigences réglementaires sans risque pour la santé.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	88,24 %

Observations / recommandations techniques :

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SEBVF 2

Code : 057001421

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					83	0,00		300,00		2
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					83	0,00		300,00		2
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	83	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			83	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			83	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					83	-6,10	11,68	25,80		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	83	6,60	14,43	21,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						83	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						83	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						83	0,00	0,05	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						80	0,00	1,85	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU	1,00		0,50	6	0,11	0,27	0,39			
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00	72	0,10	0,33	1,10			
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					83	0,00	0,17	0,75		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					83	0,00	0,20	0,80		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	5	0		2		1
PH	unité pH			6,50	9,00	83	7,60		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					5	7,37		8,11		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					5	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	10,65		27,25		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	20,50		36,20		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					6	42,60	50,43	57,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	11	24,00	68,36	130,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	83	301,00	689,22	1 050,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					6	26,60	27,98	29,10		
POTASSIUM	mg/L					5	7,20	7,94	8,50		
SODIUM	mg/L				200,00	5	26,00	45,12	76,00		
SULFATES	mg/L				250,00	11	130,00	135,45	150,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	75	0,00	21,04	200,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : SEBVF 2

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	83	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	0,00	0,20	1,30		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			11	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,00	0,34	0,91		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	5	0,00	14,80	22,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,60	3,00		
BARYUM	mg/L				0,70	5	0,00	0,01	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			5	0,04	0,05	0,06		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			5	0,08	0,09	0,11		
MERCURE	microgramme/L		1,00			5	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					5	0,07	0,10	0,14		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					5	0,06	0,09	0,12		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					5	0,28	0,31	0,36		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					5	0,23	0,25	0,27		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	5	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	0,53	1,20	2,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	0,18	0,22	0,27		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	0,00	0,01	0,06		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	0,71	1,44	2,56		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			5	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : SEBVF 2

Code : 057001421

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					5	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clotianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénurone, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinochloramine, sebuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution SEBVF 2 (057001421)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 5

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION BASSE-VIGNEULLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/12/2024	0,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : SEBVF 2	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	21/03/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	02/12/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	21/03/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	02/12/2024	300,00 n/mL				

Unité de distribution SEBVF 2 (057001421)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	83	83
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	83	83
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	98,80 %

Observations / recommandations techniques :

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SEBVF 3

Code : 057001642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		3,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		5,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					21	-6,10	10,06	25,80		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	8,60	13,63	19,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						19	2,00	2,00	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	6	0,11	0,27	0,39		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	15	0,00	0,23	0,40		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,09	0,23	0,38		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,10	0,25	0,43		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	0		2		1
PH	unité pH		6,50	9,00	21	7,60		8,40			
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH				3	7,37		8,11			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f				3	0,00		0,00			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f				6	10,65		27,25			
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f				6	20,50		36,20			
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	42,60	47,37	54,20		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	24,00	28,67	32,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00	21	338,00	587,71	888,00			
MAGNÉSIUM	mg/L				3	28,30	28,63	29,10			
POTASSIUM	mg/L				3	7,20	7,57	7,90			
SODIUM	mg/L				200,00	3	26,00	27,67	29,60		
SULFATES	mg/L				250,00	6	130,00	136,67	150,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	18	0,00	8,33	24,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,08		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	6	0,21	0,37	0,91		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	3	0,00	14,33	22,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	0,00	1,00	3,00		
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,00	0,01	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,04	0,04	0,05		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,08	0,09	0,11		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,07	0,09	0,10		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,06	0,08	0,11		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,28	0,30	0,33		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,23	0,24	0,25		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	0,53	0,57	0,63		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,18	0,19	0,21		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,02	0,06		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	0,71	0,78	0,82		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,02	0,09		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : SEBVF 3

Code : 057001642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					3	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clotianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénurone, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinochloramine, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution SEBVF 3 (057001642)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION BASSE-VIGNEULLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/12/2024	0,00			1	2

Unité de distribution SEBVF 3 (057001642)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	95,24 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution SEBVF - TETING (057004284)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SEBVF - TETING

Code : 057004284

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		3,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		3,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					13	0,00	9,94	21,90		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	7,30	12,68	18,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,31	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	1,85	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,15	0,24	0,50		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,11	0,23	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,14	0,25	0,39		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	3		4		2
PH	unité pH		6,50	9,00		13	7,30		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,82		7,87		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	17,20		17,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	17,10		18,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	45,20	46,77	47,90		
CHLORURES	mg/L			250,00		5	5,20	5,64	6,10		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		13	343,00	381,23	412,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	14,10	14,43	14,80		
POTASSIUM	mg/L					2	2,50	2,60	2,70		
SODIUM	mg/L			200,00		2	10,50	10,75	11,00		
SULFATES	mg/L			250,00		5	24,00	24,40	25,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		10	0,00	3,40	21,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		5	0,00	0,23	0,46		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		2	0,09	0,09	0,09		
BORE MG/L	mg/L	1,50				2	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				2	0,17	0,17	0,17		
MERCURE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,03	0,05	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,09	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,12	0,16	0,20		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,08	0,08	0,09		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,14	0,27		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	0,37	0,45	0,53		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	0,16	0,22	0,27		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				2	0,53	0,80	1,07		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : SEBVF - TETING

Code : 057004284

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clotianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénurone, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinochloramine, sebuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution SEBVF - TETING (057004284)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DOURD'HAL	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	25/03/2024	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	16/09/2024	3,00			1	2

Unité de distribution SEBVF - TETING (057004284)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Cette eau présente un caractère légèrement agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	84,62 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION DOURD'HAL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		11

Année	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Année	TTP - STATION CREHANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION CHLORATION FONTENY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		5

Année	UDI - FONTENY-ORON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	UDI - CHENOIS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		45

Année	UDI - SEBVF 2	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	78
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	68
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	72
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		218

Année	UDI - SEBVF 3	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		46

Année	UDI - SEBVF - TETING	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		16
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		392

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION	
2022	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		77,78 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION DOURD'HAL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		69,23 %
Nombre de prélèvements :		13

Année	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	85,71 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		89,47 %
Nombre de prélèvements :		19

Année	TTP - STATION CREHANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION CHLORATION FONTENY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21

Année	UDI - FONTENY-ORON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		10

Année	UDI - CHENOIS	
2022	Conformité sur l'installation :	94,12 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		97,78 %
Nombre de prélèvements :		45

Année	UDI - SEBVF 2	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	78
2023	Conformité sur l'installation :	97,10 %
	Nombre de prélèvements :	69
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	72
Conformité pour l'installation sur trois ans:		99,09 %
Nombre de prélèvements :		219

Année	UDI - SEBVF 3	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		46

Année	UDI - SEBVF - TETING	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		16

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		97,34 %
Nombre de prélèvements :		413

Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

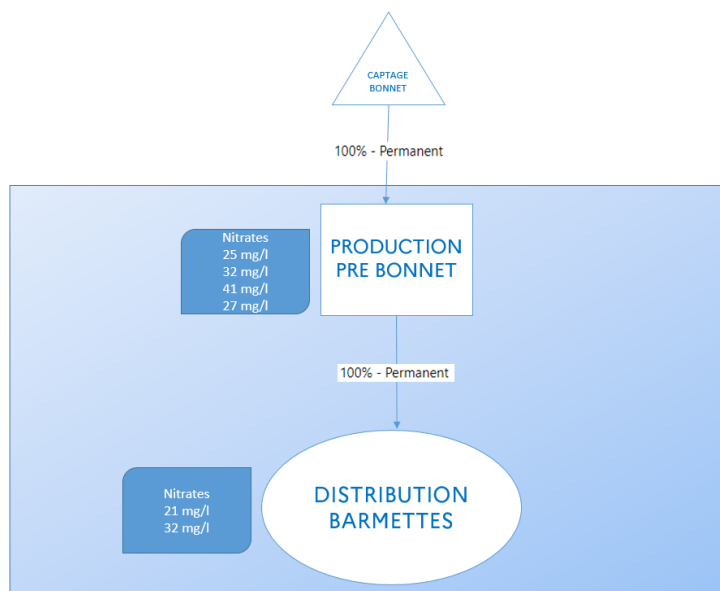
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITÉ DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad 2$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad 4$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

* Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionnel".

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
CHENOIS - (057000784)	TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION (057000782)	1	02/02/1996		En service	100	01/01/2011		En service
	CAP - FORAGE DE LESSE (057000781)	2	02/02/1996		En service	100	01/01/2011		En service
FONTENY-ORON - (057000245)	TTP - STATION CHLORATION FONTENY (057002100)	1	09/09/2004		En service	100	01/01/2019		En service
	CAP - FORAGE FONTENY (057000244)	2	09/09/2004		En service	100	01/01/2019		En service
SEBVF - TETING - (057004284)	TTP - STATION DOURD'HAL (057001177)	1	01/11/2022		En service	100	01/11/2022		En service
	CAP - FORAGE H1 (057002181)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE H2 (057002182)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE H3 (057002183)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE H4 (057002184)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE H5 (057002185)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE P2-3 (057002188)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE P2-5 (057002189)	2	01/01/2020		Secours	0	01/07/2021		Secours
	CAP - FORAGE F8 FOLSCHVILLER (057004142)	2	01/07/2021		En service	50	01/07/2021		En service
	CAP - FORAGE F9 FOLSCHVILLER (057004143)	2	01/07/2021		En service	50	01/07/2021		En service
SEBVF 2 - (057001421)	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES (057001372)	1	01/01/2020		En service	86	01/01/2020		En service
	TTP - STATION CREHANGE (057001867)	1	28/10/1998		En service	14	01/01/2020		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1 (057001366)	2	01/01/2008		En service	11	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2 (057001367)	2	01/01/2008		En service	17	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3 (057001368)	2	01/01/2008		En service	15	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4 (057001369)	2	01/01/2008		En service	26	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE HAUTE VIGNEULLES (057002246)	2	01/01/2008		En service	31	01/01/2008		En service
SEBVF 3 - (057001642)	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES (057001372)	1	01/01/2008		En service	100	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1 (057001366)	2	01/01/2008		En service	11	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2 (057001367)	2	01/01/2008		En service	17	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3 (057001368)	2	01/01/2008		En service	15	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4 (057001369)	2	01/01/2008		En service	26	01/01/2008		En service
	CAP - FORAGE HAUTE VIGNEULLES (057002246)	2	01/01/2008		En service	31	01/01/2008		En service